

Nombre de Membres du comité :

157

Nombre de Membres en fonction :

157

Nombre de Présents : **82**

Nombre de suffrages exprimés : **89**

Oui : **84**

Contres : **2**

Abstentions : **3**

Séance du 20 janvier 2012

L'an deux mille douze et le 20 janvier à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à BOYNES, sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents :

Mmes BEVIERE Monique, BONNEAU Marie-Thérèse, CHESNOY Mireille, DEMANGEAT Nicole, DHUMEAUX-STICHELBAUX Brigitte, MULIER Chantal, PELLETIER Nadine, PIVOTEAU Annie, POUILLART Nadège, REDOUIN Marie-Claude, SERRE Maryse

Objet de la Délibération :

Projet de construction d'une Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.)

MM. ACQUART Alain, ALANIC Gilles, BARRIER Christian, BEAUDEAU Didier, BERARD Jean-Claude, BERCHER Jean-Paul, BESNARD Jean, BOUDIN Jean-Claude, BOUVARD Jean-Claude, BRUNEAU James, CADEAU Alain, CATINAT Thierry, CHANCEAU Raoul, CHOFFY Patrick, CIRET Anthony, CLEMENT Alain, COULON Jean-Marc, COUROUX Michel, DE BOUVILLE Anne-Jacques, DE KISCH Yves, DE LONGUEAU Jean-Louis, DECOBERT Serge, DENEAU Frédéric, DONES Jacky, DUSSAILLANT Jean-Pierre, FAURE Christophe, FEVRIER Albert, FOURAY Philippe, GAINVILLE Gérard, GARCIA José, GAUCHER Denis, GAUDET Marc, GIDOIN Georges, GIRARD Patrick, GRILLON Michel, GRIVOT Guy, GUERINET Patrick, GUILLAUMIN William, HERVIEUX Emmanuel, JAMET Christian, LASNIER Daniel, LEGRAND Gérard, LOURS Philippe, LOZE Maurice, LUCHARD Gilles, LUCHE André, LUCQUES Jean-Claude, LUTTON Guy, LUTTON Patrick, MONCEAU Daniel, MOULS Franck, PÂCHOT James, PELLETIER Jean-Pierre, PERON Francis, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, PICARD Michel, PICHON Thierry, POINCLOUX Daniel, POISSON Philippe, PRENTOUT Gilbert, PUECH Christian, ROUSSEAU Alain, SIMON Claude, TARTINVILLE Yves, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VILLETTE Dominique, VINCENT Christian, YAGGI Bernard

Pouvoirs :

M. CHALINE Philippe donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. CHAUMETTE Michel donne pouvoir à M. THION Denis
M. DAVID Maurice donne pouvoir à M. LUCHARD Gilles
M. MALET Jean-Jacques donne pouvoir à M. FEVRIER Albert
M. PLATEAU Michel donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
M. ROUSSEAU Gérard donne pouvoir à Mme POUILLART Nadège
M. SCHMIT Benoît donne pouvoir à M. DE BOUVILLE Anne-Jacques

Date de la convocation :

3 janvier 2012

La Présidente expose en préambule le contexte du projet de construction d'une Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) Paris /Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon (POCL).

Elle rappelle l'inscription de ce projet dans la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle I de l'Environnement.

Elle précise que ce point qui figure aujourd'hui à l'ordre du jour du Comité Syndical du Pays doit permettre aux élus du Nord Loiret de donner leur avis sur les différents scénarios proposés tels que représentés dans l'annexe jointe, apportant ainsi leur contribution au grand débat public, organisé jusqu'au 25 janvier 2012.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité Syndical,

Article 1 : partage les objectifs fixés par l'Etat à RFF, notamment :

- la nécessité de relier Orléans au réseau des trains à grande vitesse afin de désenclaver le territoire et de permettre le développement du réseau à grande vitesse européen (liaisons Est-Ouest).
- l'obligation d'améliorer la desserte des villes moyennes de notre Région Centre afin d'en favoriser le développement économique et celui de leur aire d'influence.

Article 2 : mesure l'intérêt d'une telle réalisation pour notre territoire qui permettrait aux habitants et acteurs économiques du Pays d'être « rapprochés » des métropoles françaises et européennes, aéroports...

Article 3 : affirme sa ferme opposition aux projets Médian et Est, qui nécessitent une liaison vers Orléans, provoquant une véritable fracture et constituant ainsi une double barrière infranchissable au cœur du territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Considère que ces projets iraient à l'encontre de la nécessaire limitation de la consommation foncière agricole et de la protection de la biodiversité, à travers les sites Natura 2000 du territoire, conformément aux principes définis lors du Grenelle de l'Environnement et aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Article 4 : considère que le tracé Ouest est un bon compromis qui répond le mieux aux attentes du territoire, d'autant qu'il est moins pénalisant pour l'agriculture que les tracés Est et Médian.

Article 5 : demande que cet équipement structurant ne se fasse pas au détriment des lignes secondaires là où elles existent et rappelle que la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans – Pithiviers – Malesherbes aurait, dans ce contexte, toute sa pertinence.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIÈRE